

Projet d'appui au Système de Filets Sociaux (PASyFiS II)

Termes de Référence pour le recrutement d'un consultant individuel chargé de la réalisation d'une mission d'inventaire physique des immobilisations, la conceptions et l'assistance dans la mise en œuvre d'une codification des immobilisations ainsi que l'élaboration d'un manuel de gestion des immobilisations .

Juin 2024

I- Présentation du Projet

Le Projet d'Appui au Système de Filets Sociaux II (PASyFiS II), s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection sociale. Il a pour objectif d'accroître l'efficacité et l'efficience du système national de filets sociaux adaptatif et sa couverture des ménages pauvres et vulnérables par des transferts sociaux ciblés, y compris dans les communautés de réfugiés et d'accueil.

Le PASyFiS II s'articule autour des quatre composantes suivantes :

- ▶ **Composante 1** : Mise à jour et amélioration du Registre Social ;
- ▶ **Composante 2** : Amélioration de l'inclusion socio-économique des ménages extrêmement pauvres
- ▶ **Composante 3** : Renforcement du système de réponse aux chocs pour les ménages vulnérables aux chocs climatiques
- ▶ **Composante 4** : Coordination et gestion du projet

Le PASyFiS II est cofinancé par le Gouvernement mauritanien, la Banque mondiale (BM) , le fond fiduciaire de protection sociale adaptative dans le Sahel et l'AFD.

La mise en œuvre du Projet est assurée par la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (Taazour)

Le Projet a une durée de vie prévisionnelle de 5 ans qui commence du 01 Novembre 2020 au 31 Octobre 2025.

Le siège social du Projet est sis à Nouakchott -Mauritanie.

II- CONTEXTE ET CONSISTANCE DE LA MISSION

A- Contexte de la mission :

Dans le cadre de la mise en œuvre du PASyFiS II, un montant significatif du financement obtenu a été décaissé au titre de l'acquisitions des immobilisations au profit de différentes composantes du Projet.

Les rapports d'audit du Projet de 2022 (externe et interne) ont fait ressortir les insuffisances ci-dessous :

- Les immobilisations ne sont pas codifiées
- Suivi peu approprié des immobilisations du Projet
- Utilisation non optimale des immobilisations

Dans un objectif de mettre en œuvre les recommandations des missions d'audit, de sauvegarde de ses immobilisations et la conformité à la réglementation en vigueur, le PASyFIS souhaite réaliser un inventaire exhaustif de ses immobilisations avec le rapprochement aux données comptables à la date du 31.12.2023 suivi par une opération de mise à jour des données d'inventaire et de rapprochement à la date du 30.06.2024.

A cet effet, le PASyFiS II envisage faire recours aux services d'un consultant indépendant disposant d'une expérience pertinente en la matière.

B- CONSISTANCE DE LA MISSION

La mission du Consultant sera de faire :

- Tenir un inventaire physique exhaustif de l'ensemble des immobilisations du PASyFIS I (y compris les actifs du PASyFiS1) exploitées par les différentes composantes (2020 à 2023).
- Diagnostic du système de gestion des immobilisations du PASyFiS II
- Définition d'un cadre conceptuel de codification des immobilisations du PASyFiS II
- Elaboration d'un manuel de gestion des immobilisations du PASyFiS II
- Concevoir des étiquettes autocollantes comportant le code de chaque immobilisation et l'estampillage avec le logo.
- Rapprochement des données de l'inventaire physique des immobilisations aux données comptables à la date du 31.12.2023
- Traitement des écarts et propositions d'écritures de régularisation comptable.
- Mise à jour des résultats de rapprochement des données comptables à l'inventaire physique des immobilisations au 30.06.2024
- Actualisation des fichiers et édition des listes des immobilisations par composante
- Rapport d'achèvement et présentation des résultats
- Formation du personnel sur les principaux aspects du manuel de gestion des immobilisations élaboré par le Consultant.

III- PROFIL DU CONSULTANT

Pour la réalisation de cette mission, il est requis les services d'un consultant individuel ayant un niveau BAC+5 en Comptabilité, Audit et disposant d'une expérience d'au moins 5 ans dans des cabinets d'audit ou de conseil et ayant effectué des missions dans les domaines ci-après :

- Apurement des comptes
- Analyse et justification des comptes
- Inventaire physique des immobilisations
- Supervision ou assistance comptable

IV- DEVOIRS ET OBLIGATIONS

a. Le Consultant

Le consultant devrait communiquer à la coordination du PASyFiS II les documents justifiant la réalisation des prestations demandées notamment :

- Méthodologie d'inventaire adaptée
- Cadre conceptuel pour la codification des immobilisations du PASyFiS II
- Fichiers récapitulatifs des résultats d'inventaire
- État des écritures d'ajustements proposées (écart d'inventaire)
- État détaillé des immobilisations non rapprochées
- Mise à jour du fichier des immobilisations
- Manuel de gestion des immobilisations

b. PASyFiS II

- Mettra à la disposition du consultant pendant la durée de la mission une salle équipée ;
- Fournira sans délais toutes les informations jugées utiles et nécessaires pour le bon déroulement de la mission ;
- Mettra à la disposition du Consultant une imprimante thermique qui assure la production des étiquettes.
- Mettre à la disposition du consultant des personnels d'appui (équipe interne du Projet) afin de procéder à l'étiquetage des immobilisations et à la préparation des fiches d'inventaire sous la supervision du Consultant
- Mettra à la disposition du consultant la logistique nécessaire pour la réalisation de l'inventaires (véhicule, carburant)
- Procéder aux virements du montant à payer conformément aux dispositions contractuelles, une fois la facture est présentée et que l'exécution de la prestation est attestée par le(s) responsable(s) habilité(s) du Projet.

V- Durée de la mission :

Pour la réalisation de cette mission, il est prévu un délai de six (6) semaines.

VI- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier du dépôt doit comprendre :

- Le CV détaillé et actualisé du Consultant
- Les copies des diplômes
- Les attestations de services faits

Toute expérience déclarée au niveau du CV et qui n'a pas été attestée ne sera pas prise en considération lors de l'évaluation.

VII- LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers doivent être envoyés au nom et à l'adresse suivante :

À L'attention de Monsieur : **LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES MARCHES PUBLICS DU PASYFISII.**